

MAIRIE DE DORANS



COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

19/01/2021



: 10 rue des Lilas, 90400 DORANS



: 03 84 56 10 27



: mairie.dorans@wanadoo.fr



: <http://www.mairie-dorans.com/>



: Application mobile et tablette IntraMuros

Composition du Conseil

Présents : 10 conseillers

Excusés : L. Fruhauf, A. Lemblé, A. Ropelé, D. Schnoebelen

Absent : M. Henzelin

1. Vote du huis clos

Conformément à l'article L. 2121-18 du CGCT, « les séances des conseils municipaux sont publiques. Considérant l'état d'urgence sanitaire prorogé jusqu'au 16 février 2021 et l'absence de moyens de retransmission par voie électronique en direct de la séance, la 1^{ère} adjointe demande que la séance du conseil municipal se tienne à huis clos.

Adopté à l'unanimité.

2. Approbation du compte rendu de la séance du 04 décembre 2020

Adopté à l'unanimité.

3. Décision modificative n° 7 : Ajustement de fin d'exercice en section de fonctionnement

Régularisation de la dépense afférente aux travaux sylvicoles de l'ONF de 2020 pour un montant de 1 500 € (Facture ONF reçue après le vote du budget 2020).

Le conseil municipal valide cette décision modificative.

4. Décision modificative n° 8 : virement de crédits en section de fonctionnement

Ajustement de fin d'exercice pour procéder au paiement du dernier trimestre de participation au Syndicat de Gestion des Immeubles Intercommunaux pour un montant de + 739 €.

Le conseil municipal valide cette décision modificative.

5. Délibération relative aux dépenses d'investissement avant le vote du budget 2021.

La loi autorise à effectuer des dépenses d'investissement avant le vote du budget de l'année, et ce dans la limite de 25 % du montant de l'année précédente.

- Pour notre commune, il est nécessaire de remplacer la saleuse utilisée lors du déneigement. Elle est défectueuse, et n'est pas réparable. Le coût d'achat est de 4 664,52 €.
- La mairie doit renouveler et améliorer son matériel informatique utilisé lors des réunions des commissions et lors des conseils municipaux des adultes et des Jeunes. Pour profiter des offres commerciales en cette période, il est proposé de l'acheter avant le vote du budget. La somme pressentie s'élèverait à 1 700 €.

Le conseil municipal autorise Mr Le Maire ou la 1^{ère} adjointe, à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement avant le vote du budget primitif 2021 pour un montant total de 6 364.52 €.

6. Convention de partenariat pour la réalisation de travaux sur une route partagée entre Dorans et Bermont

Ce dossier sera mis à l'ordre du jour du prochain conseil municipal.

7. Adhésion au service de remplacement du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Territoire de Belfort

Le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Territoire de Belfort, auquel nous adhérons depuis Octobre 2005, pour le remplacement du personnel communal en cas d'absence imprévue ou de surcroît d'activité, a adopté lors de son conseil d'administration du 11/12/2020, une nouvelle convention d'adhésion.

Cette convention permet de recruter temporairement des agents non-titulaires (CDD) et de les mettre à disposition des communes et établissements publics qui en font la demande. L'agent est juridiquement agent du Centre de Gestion.

La convention d'adhésion est signée pour une période de 3 ans, renouvelable. Les frais de gestion sont de 8,5% du salaire brut de l'agent recruté. Ces frais de gestion ne sont prélevés que tant que la collectivité a un agent placé par le service remplacement.

Le conseil municipal autorise Mr Le maire ou la 1^{ère} adjointe, à valider le renouvellement de l'adhésion de la commune avec prise effective au 1^{er} janvier 2021, pour une durée de 3 ans.

8. Adhésion au groupement de commandes mis en œuvre par le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Territoire de Belfort pour l'achat de prestations de reliure et de restauration des registres

Le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale propose aux collectivités et établissements intéressés, de passer pour leur compte un groupement de commandes destiné à acheter une prestation de reliure et de restauration destinée aux registres de délibérations du conseil municipal ainsi qu'aux arrêtés et décisions du Maire.

L'idée de ce groupement est de permettre une optimisation des coûts dans le respect des obligations imposées par le Code Général des Collectivités Territoriales, du patrimoine et de la commande publique.

Ce groupement de commandes a été lancé en décembre 2020 pour couvrir une période de 3 ans à compter du 1^{er} mars 2021. Des frais de gestion du groupement de commande de 8,5% sont appliqués par bon de commande émis et répartis entre chaque adhérent.

L'adhésion ne crée aucun coût tant que la commune n'a pas inscrit de travaux sur un bon de commande. Elle reste donc libre de faire autrement si elle trouve mieux ailleurs.

Le conseil municipal valide à l'unanimité la délibération donnant mandat au Centre de Gestion pour mettre en œuvre un groupement de commandes d'achat et autorise Mr Le Maire ou la 1^{ère} adjointe à signer les documents s'y rapportant.

9. Abrogation de la délibération n° 2020/47 relative à la mise à disposition d'agents techniques communaux au profit du RPI Dorans-Botans-Bermont-Sevenans et du SIEMPK 2021-2022 et nouvelle rédaction

La commune de Dorans a délibéré le 4 décembre 2020 en faveur d'un avenant de la convention de mise à disposition d'un agent technique communal au profit du SIEMPK, pour une heure hebdomadaire, et au profit du RPI, pour deux heures hebdomadaires.

Après analyse des besoins annuels, le SIEMPK demande la mise à disposition de l'agent pour deux heures hebdomadaires. Pas de changement à prévoir pour le RPI.

Le conseil municipal approuve à l'unanimité cette nouvelle délibération prenant acte du changement horaire de l'agent mis à disposition du SIEMPK et autorise Mr le Maire ou la 1^{ère} adjointe, à signer l'avenant à la convention tripartite.

10. Questions diverses

- **Arrêté n° 2021/01 portant opposition au transfert automatique des pouvoirs de police spéciale du Maire**

Le Grand Belfort sollicite les communes adhérentes pour qu'elles se positionnent favorablement ou négativement pour un transfert automatique des pouvoirs de police spéciale du Maire à son profit.

La commune de Dorans, par arrêté du Maire, s'est opposée au transfert automatique de ces pouvoirs de police au Grand Belfort.

Pour information, ceux-ci concernent la police de la circulation et du stationnement, la police du stationnement des gens du voyage.

- **Arrêté du Maire 2021/05 portant sur l'entretien par les riverains des trottoirs et des haies.**

Il est de l'autorité municipale de prescrire toutes les mesures nécessaires afin de prévenir les accidents. Il a été donc pris un arrêté par Mr Le Maire, qui stipule que l'entretien des voies et des caniveaux doit être effectué par tout propriétaire (ou locataire), au droit de leur façade ou de leur clôture sur toute la largeur des trottoirs, ou sur un espace de 1,20 m de large en l'absence de trottoir et ceci en toute saison pour les travaux suivants :

- balayage des feuilles, fleurs, fruits,
- désherbage sans produits phytosanitaires,
- taille et élagage des haies et arbres : ils doivent être taillés à l'aplomb du domaine public sans que la hauteur ne dépasse 2 mètres. La visibilité est indispensable près d'un virage ou d'un carrefour, rien ne doit dépasser de la clôture.
- balayage de la neige, qui ne devra pas être déposée sur la route ni dans les caniveaux, ni dans les regards d'égouts. Elle devra être alignée en cordon sur toute la longueur de leur propriété, tout en ménageant des passages au droit des entrées. Le salage est de rigueur, en utilisant le sel mis à disposition à certains endroits.

Le passage sur le trottoir des piétons, poussettes et des personnes à mobilité réduite ne devra pas être gêné.

Tout manquement à ces règles, fera l'objet d'un procès-verbal par la brigade des Gardes Champêtres ou par la Gendarmerie.

L'arrêté municipal est en consultation en mairie, sur le site internet, sur l'application IntraMuros et sur les panneaux d'affichage communaux.

Point sur les commissions

✓ **Commission Travaux**

- **Feux de circulation – rue des Lilas.** Ces feux pédagogiques, rue des Lilas, seront mis en fonction dans quelques jours. Pour rappel, ils se déclencheront au rouge dès lors que la vitesse sera supérieure à 30 km/h.
- **Maison du Temps Libre.** Les travaux de rénovation seront réalisés par l'entreprise Decaudin (isolation intérieure de la salle & accessibilité des toilettes pour les personnes à Mobilité réduite)

✓ **Commission Jeunesse**

- **Le Conseil Municipal des Jeunes** sera mis en place le samedi 30 janvier 2021 à 10h en mairie. 13 candidats ont proposé leur candidature (7 filles et 6 garçons). Ils sont issus des classes de CM1/CM2/6^e. Ce groupe travaillera sur des sujets qui leur tiennent à cœur, comme l'environnement, le fleurissement, les animations, l'action sociale en faveur des personnes âgées de notre village.

INFORMATIONS

➤ Heures d'ouverture de la mairie durant le couvre-feu

Le secrétariat est ouvert :

- les lundi et mercredi de 16h à 17h30, et
- le mardi de 9h30 à 11h30.

➤ Permanence des conciliateurs de Justice

Les conciliateurs de justice mènent des actions spécifiques d'arbitrage, dans un but de trouver une solution amiable entre deux parties, qu'elles aient ou non saisi un juge. Ils agissent à titre gracieux et sont nommés par la Cour d'Appel.

Ils ne peuvent intervenir qu'avec l'accord de toutes les parties dans des conflits d'ordre civil :

- problème de voisinage (bornage, droit de passage, mur mitoyen et diverses nuisances)
- Différents entre propriétaires et locataires ou locataires entre-eux,
- Litige à la consommation,
- Créances impayées,
- Malfaçons de travaux.

Ci-dessous les n° de téléphone pour prendre rdv (obligatoire).

- Mairie de Delle, le lundi de 15h à 17h 30
Prise de rdv au : 06 81 11 84 43 ou 06 67 01 12 23
- Tribunal Judiciaire de Belfort, le mardi de 13h30 à 17h
Prise de rdv au : 06 62 33 08 86
- Mairie de Valdoie, le jeudi de 14h à 17h 30
Prise de rdv au : 03 84 57 64 64
- Châtenois Les Forges : le jeudi de 14h à 17h 30
Prise de rdv au 07 61 20 03 01
- Communauté de Communes des Vosges du Sud à Etueffont
le vendredi de 14h à 17h,
Au besoin en mairie de Giromagny ou en mairie de Montreux-château au :
06 82 17 55 92 ou 06 42 42 06 46

MEILLEURS VŒUX A VOUS TOUS POUR 2021

Le Conseil Municipal vous souhaite encore tous leurs meilleurs vœux pour cette nouvelle année, en espérant que nous puissions vous revoir très vite.

Si vous rencontrez quelque difficulté, n'hésitez pas à appeler la mairie. Nous restons à votre écoute et nous nous mobiliserons pour vous.



Dorans – janvier 2021